



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

17 août 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 17 août 2026, à l'hôtel de ville, à 17h00, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Bouffard, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur Dany Giroux, directeur général adjoint, et monsieur Julien Turcotte, greffier adjoint.

Absences justifiées de monsieur Nicolas Leclerc, directeur général, et de madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Dix (10) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2026-386

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-387

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 JUILLET 2026

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2026 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2026 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-388

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 10 AOÛT 2026

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 10 août 2026 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-389

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 21 JUILLET AU 17 AOÛT 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

D’approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 21 juillet au 17 août 2026 (liste numéro CM 2026-12), comportant les numéros de chèques de 37079 à 37308 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 576 818,86 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-390

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-236 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VM-89 AFIN D’Y APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Considérant qu’un avis public annonçant la tenue d’une assemblée publique de consultation a été publié le mardi 21 juillet 2026 sur le site Internet de la Ville de Matane ainsi que sur le babillard;

Considérant que cette assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 6 août 2026;

Considérant qu’il n’y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des citoyens lors de cette assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le second projet de règlement numéro VM-89-236 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d’apporter diverses modifications.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-391

ADOPTION DU RÈGLEMENT VM-229-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-229 ÉTABLISSANT DES RÈGLES CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET DANS LES COMMERCES, IMMEUBLES DE BUREAUX, INSTITUTIONS ET INDUSTRIES ÉTABLIS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MATANE AFIN D'Y APPORTER DIFFÉRENTES MODIFICATIONS

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-229-1 a été donné par le conseiller Jérémie Bouffard à la séance ordinaire du 20 juillet 2026, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Eddy Métivier, lors de la séance du 20 juillet 2026, a fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMIE BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-229-1 modifiant le règlement VM-229 établissant des règles concernant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau pour le secteur résidentiel et dans les commerces, immeubles de bureaux, institutions et industries établis sur le territoire de la Ville de Matane afin d'y apporter différentes modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-392

ADDENDA #1 À L'ENTENTE ENTRE LE CGER ET LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Matane et le CGER ont signé une entente de service en 2020;

Considérant que l'annexe XVIII prévoit une contrepartie à être payée par le CGER;

Considérant qu'il y a lieu de retirer cette obligation de l'entente, et ce, en raison de la réalisation d'une nouvelle entente, laquelle comprend des obligations similaires décrite à l'addenda #1;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, l'addenda #1, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

6. RESSOURCES HUMAINES

2026-393

NOMINATION ET CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail avec monsieur Johnatan Brunet à titre de directeur général adjoint, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties et de confirmer son entrée en fonction officielle le 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-394

EMBAUCHE – POMPIER SURNUMÉRAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de monsieur Mathieu Dutil au poste de pompier surnuméraire, le tout en conformité avec la convention collective en vigueur, avec date d'entrée en fonction le 13 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-395

NOMINATION – DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme madame Alexandra Bélanger au poste de directrice des communications et des affaires publiques et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail selon les conditions convenues et établies entre les parties, avec date d'entrée en fonction en septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-396

EMBAUCHES – JOURNALIERS À LA VOIRIE – TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de messieurs Benjamin Talbot-Gagnon et Sylvain Gagné au poste de journaliers à la voirie, statut temporaire, respectivement à la classe 3, échelon 2 et 3 de la grille salariale de la convention collective en vigueur, avec dates d'entrée en fonction le 7 et 14 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-397

**CRÉATION DE POSTE – AGENT.E DE BUREAU SURNUMÉRAIRE
– PERMANENT**

Considérant la croissance des besoins en soutien administratif dans l'ensemble des services municipaux;

Considérant les difficultés à assurer les remplacements lors des absences, des vacances et des périodes de surcharge de travail;

Considérant les avantages qu'offre une ressource permanente, polyvalente et mobilisable selon les besoins organisationnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane crée un poste permanent d'agent.e de bureau surnuméraire relevant du Service des ressources humaines et autorise le lancement du processus de recrutement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

7. TRAVAUX PUBLICS

2026-398

**CASERNE – INTÉGRATION DE POMPIERS TEMPS PLEIN –
ACQUISITION D'UN CONGÉLATEUR – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'en 2026, un budget a été prévu dans le but de procéder à des travaux à la caserne afin de prévoir, notamment, des chambres, d'aménager une douche, ainsi que la fourniture de divers équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat d'un congélateur à l'entreprise 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon) au montant de 735 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon), ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-399

**FOURNITURE ET TRANSPORT D'ABRASIFS DE TYPE AB-10 –
DEMANDE DE PRIX – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée quant à la fourniture et le transport d'abrasifs de type AB-10;

Considérant que des prix ont été reçus;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la fourniture et le transport (au garage municipal) d'abrasifs de type AB-10, d'une quantité de 2 500 tonnes métriques à Les Entreprises A & D Landry inc., à un taux unitaire de 18,95 \$ la tonne métrique, pour un total approximatif de 47 375 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, la soumission de Les Entreprises A & D Landry inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-400

REQUÊTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – AUTORISATION QUANT À L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR UN PONT SITUÉ SUR LA ROUTE 132 – RUISSEAU DE LA GOUËCHE

Considérant que les travaux à la structure des ponts relèvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ);

Considérant qu'un pont est présent sur la route 132, au-dessus du ruisseau de la Gouèche, dans le secteur de Petit-Matane;

Considérant qu'il s'agit du pont identifié sous le numéro # P-04445;

Considérant que la conduite principale d'aqueduc desservant le secteur de Petit-Matane a fait l'objet d'un bris majeur en 2025;

Considérant qu'une conduite d'aqueduc a dû être aménagée sur la structure du pont de manière urgente;

Considérant que la Ville souhaite obtenir l'autorisation de maintenir la conduite d'aqueduc sur le pont;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) d'autoriser l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le pont # P-04445 situé sur la route 132, au-dessus du ruisseau de la Gouèche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-401

180, ROUTE DE SAINT-LUC – AJOUT D'UN MIROIR – REQUÊTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

Considérant que la propriété sise au 180, route de Saint-Luc est localisée dans une courbe près de l'intersection avec la route Harrisson;

Considérant que le propriétaire souhaite l'installation d'un miroir afin de faciliter l'accès à son entrée;

Considérant que la route de Saint-Luc est sous l'autorité de Transport Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le directeur général adjoint à transmettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) afin que soit analysée la possibilité d'installer un miroir près de la propriété sise au 180, route de Saint-Luc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

8. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2026-402

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – RÉFECTION DE LA ROUTE ATHANASE

Considérant que la réfection de la route Athanase figure au Programme triennal d'immobilisations;

Considérant qu'un aspect de sécurité routière est en jeu;

Considérant que la Ville a déjà essuyé des refus au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Redressement (2021), au volet Accélération (2022) ainsi qu'au volet Redressement – Sécurisation (2025);

Considérant que ce projet est admissible au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation;

Considérant qu'un appel de projets se déroule du 3 août au 18 septembre 2026;

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la Ville de Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon une estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général adjoint est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-403

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN GÉOMATIQUE – IMPLANTATION D'ARCGIS POUR AUTOCAD – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la migration vers un nouveau logiciel de géomatique, soit ArcGIS pour Autocad, est en cours;

Considérant que l'opération a débuté il y a quelques années;

Considérant qu'une firme spécialisée en géomatique accompagne les services techniques dans cette démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à la firme Stantec Experts-conseils ltée, au montant de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Stantec Experts-conseils ltée, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

9. LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-404

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DU MILIEU – PROPOSITION DE MODIFICATIONS – ADOPTION

Considérant que la Ville de Matane a adopté sa *Politique de soutien aux organismes du milieu* en 2014;

Considérant que de légères modifications doivent y être apportées;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adopte les modifications à la *Politique de soutien aux organismes du milieu* selon ce qui est proposé et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-405

PLACE DES ROCHELAIS – CONCEPTION FINALE DE LA HALTE MARITIME ET GOURMANDE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant l'amorce des travaux d'aménagements de la nouvelle Halte maritime et gourmande à la Place des Rochelais;

Considérant le succès de la nouvelle Halte maritime et gourmande;

Considérant la concertation de plusieurs acteurs de développement pour le projet d'aménagement de la Place des Rochelais;

Considérant l'offre reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour compléter la conception de la Halte maritime et gourmande à la firme Pratte Paysages inc. au montant de 20 050 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le surplus affecté démarche axe-mer-rivière (59-131-20-000).

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Pratte Paysages inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-406

PROGRAMME EN PATRIMOINE (PEP) – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le projet de pré-inventaire du patrimoine moderne;

Considérant l'octroi d'un montant de 30 000 \$ par le ministère de la Culture et des Communications via la MRC de La Matanie;

Considérant que ce projet est prévu au budget régulier;

Considérant le protocole d'entente balisant les obligations des partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la MRC de La Matanie pour la réalisation du pré-inventaire du patrimoine moderne, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-407

MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE POUR LE PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE MODERNE – PROTOCOLE D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le projet de pré-inventaire du patrimoine moderne;

Considérant l'offre de service de la Société d'histoire et de généalogie de Matane;

Considérant le soutien financier du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant le protocole d'entente balisant les obligations des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente avec la Société d'histoire et de généalogie de Matane pour la réalisation du pré-inventaire du patrimoine moderne au montant de 48 500 \$, le tout financé à même le budget régulier et les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

10. DIRECTION GÉNÉRALE

2026-408

DEMANDE D'APPUI MUNICIPAL – PÉTITION POUR LE RETOUR ET L'AMÉLIORATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT ET LA GASPÉSIE

Considérant la demande faite par le député de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et La Neigette, Maxime Blanchette-Joncas, pour recevoir notre appui quant à la pétition citoyenne E-7344 visant le retour et l'amélioration du transport ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent;

Considérant que le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

Considérant que le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région;

Considérant que les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace;

Considérant que le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

Considérant que la Ville de Matane reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le conseil municipal de la Ville de Matane appuie officiellement la pétition citoyenne E-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent.

Que la Ville de Matane demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Que copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et La Neigette;
- Au ministre des Transports du Canada;
- À VIA Rail Canada;
- À la MRC de La Matanie;
- Ainsi qu'aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-409

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 17 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

Le greffier adjoint,

Le maire,

M^e Julien Turcotte

Eddy Métivier